

# LE SECTEUR BANCAIRE EN 2012

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ



FEDERATION  
BANCAIRE  
FRANCAISE



## LE RAPPORT D'ACTIVITÉ SE PROLONGE SUR LE SITE INTERNET DE LA FBF

Comment lire un flashcode ?

1. Téléchargez gratuitement l'application Mobiletag sur les App Store pour iPhone ou BlackBerry, ou allez sur <http://m.mobiletag.com> pour tout autre téléphone
2. Lancez l'application
3. Photographiez le flashcode
4. Accédez aux contenus sur internet

# SOMMAIRE

---

**2 - 3**

**FINANCER LA CROISSANCE**

**4 - 5**

**UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ  
AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE**

**6 - 13**

**DES BANQUES FRANÇAISES SOLIDES  
ET MOBILISÉES**

La résistance du modèle de banque globale /  
Les banques françaises au service de l'économie /  
De nouveaux efforts pour les groupes bancaires /  
L'emploi dans la banque / Chiffres-clés secteur  
bancaire

**14 - 19**

**PRÉSERVER LA RELATION  
AVEC LES CLIENTS**

Relation banques-clients, priorité à la proximité /  
Les réseaux bancaires, partenaires du financement  
des PME / Une attention particulière portée  
aux clients en situation de fragilité / Chiffres-clés  
relation banques-clients

**20 - 25**

**DES MOYENS DE PAIEMENT SÛRS  
ET INNOVANTS**

Un secteur d'activité en constante transformation /  
Chiffres-clés moyens de paiement en France  
et en Europe

**26 - 31**

**VERS UNE EUROPE BANCAIRE  
ET FINANCIÈRE INTÉGRÉE**

L'union bancaire en marche / Un pas vers  
des marchés plus transparents et plus sûrs /  
De nouvelles propositions pour la protection  
des consommateurs / L'avenir des moyens  
de paiements en Europe

**32 - 36**

**LA FBF**

Présentation/ Organisation/ Les instances /  
Les collaborateurs

# FINANCER LA CROISSANCE

---



*Ariane Obolensky*

—  
*Directrice générale  
de la FBF*



*Jean-Paul Chifflet*

—  
*Président de la FBF*

**RETROUVER LE CHEMIN D'UNE CROISSANCE DURABLE ET D'UNE AMÉLIORATION DE L'EMPLOI**, c'est aujourd'hui l'enjeu fondamental pour notre pays. Cela passe en priorité par l'assainissement des finances publiques et la restauration de la compétitivité des entreprises. Le rôle des banques est également essentiel dans ce contexte. Les banques françaises ont montré en 2012 leur détermination à financer les projets de leurs clients, ménages et entreprises, dans un environnement difficile. L'encours des crédits à l'économie a encore progressé de 1,7 % dans une croissance économique atone.

**POUR POURSUIVRE CETTE MISSION, ENCORE FAUT-IL QUE LES BANQUES EN CONSERVENT LES MOYENS.** Or, elles se heurtent à une accumulation de réglementations lourdes, notamment liées à l'application de Bâle 3, qui vont considérablement modifier le modèle de financement de l'économie française et peser sur leur capacité à prêter. Les banques françaises sont en bonne voie de respecter les nouvelles normes prudentielles au prix d'efforts considérables alors que les Américains ont reporté sine die Bâle 3, craignant l'impact de ces règles sur le crédit et la croissance.

**LE FUTUR RATIO DE LIQUIDITÉ EUROPÉEN PÈSERA AUSSI SUR LE CRÉDIT.** Même si Bâle en a assoupli les modalités, les banques françaises sont dans une position atypique, une part significative de l'épargne collectée ne restant pas dans leur bilan. Dans un tel contexte, l'augmentation du plafond du livret A est contreproductive parce qu'elle réduit la capacité des banques à prêter alors même que les fonds centralisés à la Caisse des Dépôts sont aujourd'hui suffisants pour le financement du logement social.

**DANS CE CONTEXTE DIFFICILE, LE PROJET DE LOI SUR LA SÉPARATION ET LA RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES** ajoute une contrainte supplémentaire, propre aux banques françaises. Ce n'était pourtant pas une urgence puisqu'elles ont plutôt bien résisté à la crise et que le rapport Liikanen a reconnu l'absence de lien entre la défaillance des banques et leur modèle d'organisation. Les banques françaises vont être ainsi les premières à se voir imposer un tel dispositif puisque les projets britannique et américain sont encore loin d'être appliqués et qu'il faudra des années pour qu'un projet européen soit mis en œuvre.

**PRÉSERVER DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ PERFORMANTES DANS LES BANQUES** est en tout état de cause indispensable afin qu'elles soient en mesure d'accompagner les entreprises et l'Etat sur les marchés. C'est essentiel pour notre pays et c'est d'autant plus indispensable que Bâle 3 va imposer aux entreprises de se financer davantage sur les marchés. La régulation du fonctionnement des marchés devrait être à cet égard renforcée.

**SI LES BANQUES FRANÇAISES ONT PU ACCOMPAGNER LEURS CLIENTS DANS UN CONTEXTE DIFFICILE**, c'est aussi grâce à la mobilisation de leurs 380 000 collaborateurs. Le réseau bancaire est très dense et la banque de proximité qui a continué de recruter même pendant la crise, assure partout sur le territoire un service adapté à chacun, y compris pour les populations les plus fragiles. C'est aussi la qualité de ce service, cette proximité du client qu'il faut préserver. La France a besoin de banques compétitives, fortes à tous les niveaux d'activité, aptes à assurer le financement de l'économie. C'est dans l'intérêt général.

# UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

## JANVIER

**01.** L'aide à l'accession à la propriété du « PTZ+ » est réservée aux acquéreurs d'un bien immobilier neuf et sous conditions de ressources, en application de la Loi de Finances pour 2012, ce qui entraîne des effets sur le marché de l'accession à la propriété.

## FÉVRIER

**01.** Paul Loridant devient Médiateur auprès de la FBF.  
**01.** « Les banques françaises, 400 000 visages à votre service » : nouvelle communication collective FBF signée « Parlons de la banque et parlons-en vraiment ».  
**16.** Le GAFI publie ses recommandations révisées en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. **21.** Les grandes banques françaises participent à l'accord des créanciers privés de la Grèce sur l'échange des titres de la dette grecque.

## MARS

**07.** La Commission européenne publie une proposition de règlement sur les dépositaires centraux de titres en vue de rendre les opérations de règlement-livraison de titres plus sûres et plus performantes en Europe.  
**14.** Un règlement européen fixe la date de fin de migration vers les instruments de paiement SEPA au 1<sup>er</sup> février 2014.

## AVRIL

**11.** Dans sa réponse à la consultation de la Commission européenne sur le Livre vert sur les paiements par carte, internet et téléphone mobile, la FBF souligne que tous les acteurs doivent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs. **12.** La brochure FBF intitulée « Les banques françaises au service de l'économie et de la croissance » rappelle et illustre le rôle des banques françaises dans la société. **12.** La liste française actualisée des états ou territoires non coopératifs comprend 8 pays. **24.** Publication du rapport Pauget-Constans sur l'avenir des moyens de paiement en France.

## MAI

**03.** Un décret précise les modalités d'information de l'emprunteur lors d'une opération de regroupement de crédits. Modifié le 17 octobre 2012, il s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. **14.** Le médiateur auprès de la FBF publie son rapport 2011. **25.** L'AMAFI et la FBF publient une version actualisée du Guide de mise en œuvre des procédures de déclaration de soupçon d'abus de marché.

## JUIN

**06.** La Commission européenne publie une proposition de directive établissant un cadre pour le redressement et la résolution des défaillances bancaires. **11-14.** La FBF répond à plusieurs consultations de la Commission européenne sur la révision de la directive anti-blanchiment, les comptes bancaires et le système bancaire parallèle. **29.** La FBF signe son 10<sup>e</sup> partenariat avec France Active en région, afin d'accompagner les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprises.

## JUILLET

**03.** La Commission européenne publie de nouvelles propositions législatives pour renforcer la protection des consommateurs à propos des produits d'investissement de détail, des OPCVM et de l'intermédiation en assurance. **05.** Le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) et la FBF signent un accord pour faciliter le financement de la filière aéronautique.

## AOÛT

**01.** La France est le seul pays à appliquer une taxe sur les transactions financières, instaurée par la loi de finances rectificative du 14 mars 2012. **16.** L'entrée en vigueur du règlement européen sur les produits dérivés (EMIR) constitue un pas important vers des marchés plus sûrs et plus transparents.

## SEPTEMBRE

**01.** Jean-Paul Chifflet, directeur général de Crédit agricole SA, succède à Frédéric Oudéa à la présidence de la FBF. **12.** La profession bancaire accueille favorablement les propositions de la Commission européenne pour une supervision unique des banques par la BCE. **21.** Pour la profession bancaire, la réforme de l'épargne réglementée préconisée dans le rapport

remis au Ministre de l'économie et des finances doit privilégier le financement à long terme de l'économie.

**24.** Le rapport Athling révèle l'impact rapide et considérable de la réforme du crédit à la consommation.

## OCTOBRE

**01.** Les plafonds du livret A et du livret de développement durable sont respectivement relevés à 19 125 euros et 12 000 euros. **03.** Un décret précise les dispositions relatives aux obligations de vigilance dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. **04.** Publication du décret relatif aux vérifications préalables à l'ouverture d'un livret A. **23.** Le site de pédagogie bancaire *lesclesdelabanque.com* fait peau neuve.

## NOVEMBRE

**01.** Entrée en vigueur du règlement européen qui encadre les ventes à découvert et les contrats d'échange sur risque de crédit (CDS) pour une plus grande transparence. **13.** La FBF répond à la consultation sur le rapport du groupe Liikanen sur la réforme de la structure du secteur bancaire européen : isoler les activités à « hauts risques » des banques ne doit pas mettre en péril le service global aux clients.

## DÉCEMBRE

**10-11.** La profession bancaire participe à la Conférence sur la lutte contre la pauvreté et les exclusions et présente 10 propositions concrètes pour détecter, prévenir et gérer les difficultés bancaires des clients en situation de fragilité. **12.** Le Comité national SEPA, présidé par la Banque de France et la FBF, examine l'état d'avancement de la migration à SEPA et appelle l'ensemble des parties prenantes à intensifier leurs actions pour assurer une migration dans les temps. **19.** Le gouvernement présente son projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Les banques s'inquiètent des contraintes et des charges supplémentaires engendrées par le texte qui s'ajoutent à celles de Bâle 3 et risquent de peser sur le financement de l'économie. **26.** Un décret relève pour la seconde fois le plafond du livret A : il est de 22 950 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

# DES BANQUES FRANÇAISES SOLIDES ET MOBILISÉES

---

“ *La France a besoin  
de banques fortes  
pour soutenir  
sa croissance.* ”

*Jean-Paul Chifflet*

Président de la FBF pour 2012-2013

POUR EN  
SAVOIR PLUS



# LA RÉSISTANCE DU MODÈLE DE BANQUE GLOBALE

*Les banques françaises  
s'adaptent au bouleversement  
de leur cadre réglementaire.*

## DES ADAPTATIONS MENÉES AU PRIX D'EFFORTS CONSIDÉRABLES

- De nombreuses réformes ont été entreprises depuis la fin des années 2000 pour renforcer la stabilité du système bancaire et financier au niveau international, aboutissant en Europe et en France à des évolutions significatives en matière de supervision, de surveillance prudentielle, de rémunérations, d'encadrement des activités de marchés... Il s'agit pour les établissements bancaires d'un changement profond de leur environnement réglementaire, structurant pour leurs activités : le modèle bancaire français évolue et s'adapte à ces nouvelles conditions d'exercice du métier de financement de l'économie.
- Les banques françaises sont solides et elles font face au renforcement de ce cadre réglementaire par leurs propres moyens. Elles sont prêtes à satisfaire les nouvelles exigences de fonds propres en 2013 grâce à des efforts soutenus, notamment par la mise en réserve d'une grande partie de leurs résultats depuis 2008. Les établissements financiers adaptent aussi leurs activités pour mener à bien cette transformation de leur modèle économique.
- Néanmoins, ces nouvelles normes ne sont pas sans conséquence sur leurs activités de prêteur : pour prêter une même somme, les banques devront disposer d'un montant de fonds propres au moins double.

### LE RECOURS AUX MARCHÉS EST APPELÉ À SE DÉVELOPPER

*Aujourd'hui en France, 70 % environ des financements des entreprises se font par des concours bancaires, et 30 % par le recours direct aux marchés. La proportion est inverse aux États-Unis.*

- Le modèle de financement de l'économie française va se rapprocher davantage du modèle anglo-saxon, et la part de l'intermédiation bancaire va diminuer. Il est toutefois nécessaire, pendant cette période de transition, de s'assurer que l'offre de prêt reste disponible pour les clients des banques. C'est pourquoi il faudrait évaluer toute nouvelle mesure risquant de fragiliser le modèle de banque universelle français.

*“ Le système bancaire français a prouvé sa capacité à s'adapter et à tenir bon en dépit des incertitudes, sans rien coûter au contribuable. Les banques françaises seront en conformité avec les nouvelles règles prudentielles de Bâle 3. ”*

*Frédéric Oudéa*  
Président de la FBF pour 2011-2012

# LES BANQUES FRANÇAISES AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

*En 2012, les banques financent de manière soutenue l'économie française. Elles accompagnent les projets de leurs clients, particuliers et entreprises.*

## LES ENCOURS DE CRÉDIT EN FRANCE AUGMENTENT DAVANTAGE QUE LE PIB

■ Depuis de nombreuses années, les banques accroissent leur soutien à l'économie, y compris pendant la crise, grâce notamment à leur modèle diversifié. En 2012, la hausse des encours de crédits s'établit à +1,7% sur un an, pour un total de 1 945 milliards d'euros (au 31 décembre 2012)<sup>(1)</sup>. En 2012, les banques continuent à assurer ce rôle contra-cyclique : 25 milliards d'euros de crédits supplémentaires ont été injectés dans l'économie française, alors que la croissance reste atone en France.

### UNE HAUSSE DES ENCOURS DE CRÉDIT TRÈS IMPORTANTE

*Entre 2000 et 2012, la hausse des encours de crédits accordés par les banques a été de +94%.*

■ Même s'il est important que les banques puissent rester les partenaires financiers de leurs clients, y compris en période de crise, le crédit doit être accordé de manière responsable. Les pratiques des établissements français sont à cet égard raisonnables, et on observe un taux de défaut faible en France. L'activité de crédit reste toutefois étroitement liée à la demande, qui est en 2012 en baisse. En effet, le contexte économique défavorable et les incertitudes conduisent

les acteurs économiques à différer leurs investissements, qu'il s'agisse des entreprises ou des ménages.

■ Cette demande de crédit moins forte a des répercussions en 2012 sur la production de prêts, et elle aura mécaniquement des effets sur les encours de crédit en 2013, les nouveaux prêts étant moins importants en montant que les prêts échus.

## LES CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES BANQUES SONT SUPÉRIEURS AUX DÉPÔTS

■ L'intégralité des dépôts de leurs clients sert à financer des crédits aux entreprises et aux particuliers en France. À fin septembre 2012<sup>(2)</sup>, les banques collectent 1 617 milliards d'euros de dépôts auprès de leur clientèle alors qu'elles accordent un volume bien supérieur de crédits. Les banques doivent emprunter sur les marchés les sommes complémentaires nécessaires pour assurer le financement de l'économie.

■ Cet écart entre dépôts et crédits est spécifique à la France. En effet, une part significative de l'épargne financière des Français ne reste pas dans le bilan des banques. Deux produits captent l'essentiel de cette épargne : l'assurance-vie qui se trouve dans le bilan des compagnies d'assurance, et les livrets réglementés (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) dont les fonds sont majoritairement centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce différentiel dépôts/crédits handicape les banques françaises dans leur adaptation aux règles de Bâle 3 en matière de liquidité ; celles-ci imposeront bientôt aux établissements européens de détenir pratiquement autant d'actifs liquides que de crédits.

“ Les banques françaises accompagnent aujourd'hui l'économie française à hauteur de 1 945 milliards d'euros. ”

Ariane Obolensky  
Directrice générale de la FBF

(1) Source : Stat Info Banque de France du 28 janvier 2013 (2) Source : Ventilation détaillée des dépôts et crédits bancaires - Banque de France, 13 décembre 2012

# DE NOUVEAUX EFFORTS POUR LES GROUPES BANCAIRES

*La résilience du modèle de banque universelle est reconnue en 2012. Néanmoins, le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires a été présenté en France. Il pourrait être pénalisant pour les banques et l'économie.*

## UN PROJET DE LOI CONTRAIGNANT...

■ Les banques françaises ont bien résisté à la crise financière et elles sont favorables à un meilleur encadrement des activités du secteur financier. Cependant, le projet de loi présenté au Conseil des Ministres en décembre 2012 pourrait avoir des conséquences lourdes pour le financement de l'économie s'il était mal calibré. Ce texte reconnaît la résistance du modèle de banque universelle diversifiée et bien régulée. Il prévoit toutefois de cantonner certaines activités dans une filiale dont les règles de fonctionnement seront renforcées. Le critère retenu pour séparer les activités est celui de l'utilité du service au client. Ainsi, les activités réalisées pour le compte des clients pourront être faites dans la banque, et celles qui ne répondent pas à ce critère seront cantonnées dans la filiale, voire interdites.

*LA TENUE DE MARCHÉ permet aux émetteurs, dont l'Etat, de placer leur dette et aux investisseurs de trouver une contrepartie à leurs besoins d'achat et de vente de titres ; elle est utile à l'économie.*

■ Le projet de texte prévoit également un volet « résolution des crises financières » qui constitue largement une anticipation de la directive européenne en cours d'examen. Il comporte des pouvoirs exceptionnels pour le superviseur qui devraient être réservés à la liquidation d'une banque entraînant des conséquences systémiques.

## ... DANS UN CONTEXTE DE RECOURS AUX MARCHÉS ACCRU...

■ Les banques européennes universelles, dont les banques françaises font partie, offrent un service global de haute qualité à leurs clients à des coûts très étudiés. Elles rassemblent dans une même entité des activités de banque de détail et des activités de Banque de Financement et d'Investissement (BFI), qui bénéficient à l'ensemble des clients des banques. La banque de financement et d'investissement contribue au fonctionnement de l'économie, notamment en accompagnant le développement des grandes entreprises, en organisant le financement des dettes publiques, et en assurant l'interface entre les acteurs exprimant des besoins de financement, « émetteurs », et les apporteurs de capitaux, « investisseurs ». Elle permet aux acteurs de l'économie de se couvrir ou d'investir, et assure la conception et la gestion de produits de placement, le courtage et la gestion des titres.

■ L'enjeu aujourd'hui consiste à disposer de banques de détail solides, mais aussi de pouvoir proposer des activités de BFI performantes car elles vont être de plus en plus sollicitées pour financer l'économie. Disposer d'acteurs de marché compétitifs est donc un enjeu de souveraineté pour l'Europe et la France.

## ... ET QUI PÈSERA SUR LES SEULES BANQUES FRANÇAISES

■ Le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires s'inscrit dans un contexte où s'appliquent déjà des réglementations nouvelles, multiples et exigeantes. Les banques françaises sont les premières à voir leur organisation corsetée par la loi. C'est un handicap au moment où la priorité pour la France doit être le retour à la croissance et à l'emploi et où il est impératif de disposer d'un système bancaire solide, compétitif et apte à assurer son rôle de financement de l'économie.

## DE NOUVELLES RÈGLES SUR LA « LIQUIDITÉ » S'APPLIQUERONT BIENTÔT EN EUROPE

■ La réglementation européenne se renforce sur l'aspect « liquidité » des banques. Cela signifie que progressivement en Europe les banques devront détenir des montants d'actifs « liquides » plus importants qu'auparavant pour un même volume de prêts. Se conformer à ce modèle économique est plus difficile pour les banques françaises en raison de la structure de l'épargne financière des Français. Ces adaptations constituent un sujet d'inquiétude pour la profession bancaire, car elles risquent d'obérer la capacité des banques à accompagner les projets de leurs clients. Pour maintenir leur production de crédit, les établissements français doivent renforcer le montant de leurs dépôts.

## DES MESURES SUR L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE À CONTRE-COURANT

■ Le gouvernement français met en œuvre à l'automne 2012 les premières mesures sur l'épargne réglementée, qui vont à l'encontre du maintien des dépôts dans le bilan des banques.

### DES DÉCISIONS CONTRE-PRODUCTIVES

*Au 1<sup>er</sup> octobre 2012, le plafond du livret A augmente de 25% et celui du livret de développement durable double. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le plafond du livret A est porté à 22 950 euros par un second relèvement de 25%.*

■ Ces nouvelles possibilités conduisent les épargnants à augmenter leurs avoirs détenus sur le livret A et le livret de développement durable, produits de court terme et liquides, entraînant en octobre 2012 un record de la collecte, notamment par des transferts massifs de l'épargne bancaire vers les produits d'épargne réglementée. Ainsi, en octobre, le livret A reçoit 7,35 milliards d'euros de collecte. Pour le LDD, la hausse représente une progression de l'encours de près de 20% en un mois. Fin octobre 2012, 325,5 milliards d'euros sont déposés sur le livret A et le LDD, soit 88,8 milliards de plus que fin 2008.

■ Ces sommes très importantes sont principalement centralisées à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), elles ne sont pas prêtées au logement social et pourtant elles ne sont pas disponibles pour les banques dans leur mission de financement de l'économie. C'est pourquoi les banques françaises souhaitent que soient examinés tous les moyens de maintenir les dépôts bancaires, notamment une révision du taux de centralisation auprès de la CDC et la création d'un nouveau produit bancaire de plus long terme attractif pour les clients.

## DES CHARGES SPÉCIFIQUES PÈSENT SUR LES BANQUES

■ Les banques contribuent directement au budget de l'État, via les charges et les impôts qu'acquittent toutes les entreprises. Elles apportent aussi des contributions supplémentaires, qui ont été fortement renforcées depuis 2 ans. Ces sommes acquittées sous forme de taxes ne sont donc plus mobilisables pour financer l'économie. Elles font également défaut pour permettre aux banques de remplir leurs obligations en matière de fonds propres et de liquidité.

■ On estime à près d'1,5 milliard d'euros par an les impôts supplémentaires pour le secteur bancaire depuis le début de la crise financière. Pour 2013, les taxes spécifiques pourraient atteindre plus de 3 milliards d'euros.

## PRÉSERVER LES RÉSEAUX BANCAIRES EN FRANCE

■ En 2012, les banques françaises ont mené à bien leurs adaptations tout en maintenant un haut niveau de service, sans augmenter leurs tarifs. Dans les projets législatifs à venir en France, les dispositions relatives à la banque de détail doivent être mesurées afin d'éviter des conséquences trop lourdes sur le mode de fonctionnement et la relation de proximité entre les banques et leurs clients. Les nouvelles réglementations vont entraîner des bouleversements dans les modèles de financement dans une conjoncture difficile ; pour relancer la croissance, il faut préserver la solidité et la compétitivité des banques françaises.

# L'EMPLOI DANS LA BANQUE

*La situation de l'emploi dans les banques françaises se stabilise : en 2012, plus de 373 000 salariés travaillent dans le secteur bancaire.*

## LE SECTEUR BANCAIRE EST L'UN DES PRINCIPAUX EMPLOYEURS PRIVÉS

- Le secteur bancaire comptait 353 000 collaborateurs en 2000, et 371 000 en 2010, ce qui le place parmi les secteurs les plus dynamiques en matière de création d'emploi (+5,1 % en 10 ans), devant l'industrie agro-alimentaire et les biens d'équipement.
- En 2011, le taux d'embauche s'établit à 8,8 % selon l'étude sur l'emploi dans les banques, ce qui représente 30 000 personnes environ pour l'ensemble du secteur bancaire français. La grande majorité de ces embauches a été faite en CDI. Aussi, la part des CDD dans la population globale des banques est inférieure à 2 %.
- L'effectif global est en légère augmentation : +0,5 %. Fin 2011, 373 000 personnes travaillent dans les banques adhérant à la FBF. Les banques françaises ont su s'internationaliser tout en développant l'emploi dans leur pays d'origine : ainsi l'essentiel des emplois de siège ou des directions techniques (informatique par exemple) sont situés en France.

## UN RECRUTEMENT VARIÉ ET TOURNÉ VERS LES JEUNES ET LES FEMMES

- Les moins de 30 ans représentent deux recrutements sur trois et 41 % des cadres recrutés. Ce fort engagement en faveur de l'emploi des jeunes se traduit dans l'effectif global : les jeunes de moins de 30 ans représentent 18,2 % de l'ensemble des salariés.
- En 2011, une candidate est retenue dans plus d'un recrutement sur deux : les femmes représentent 58,8 % du total des embauches. Les banques mènent depuis plus de 10 ans une politique de parité qui leur

a permis de remplir en 2010 leur objectif d'un taux de 40 % de femmes parmi les cadres, fixé par un accord professionnel sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

- Les profils de recrutement sont variés. Les salariés embauchés sont en grande majorité des diplômés de l'enseignement supérieur : 37 % des personnes embauchées sont titulaires d'un Bac+4 ou plus, et près de 50 % d'un Bac+2/Bac+3. Plus de 13 % des embauches concernent des titulaires d'un Bac ou d'un Bac+1. Parallèlement, l'accès des jeunes peu qualifiés aux métiers de la banque s'améliore. Des opérations expérimentales ont aussi été menées dans le cadre de conventions entre l'AFPA<sup>(3)</sup> et le CFPB<sup>(4)</sup> : elles ont déjà bénéficié à plusieurs centaines de personnes, notamment des personnes en situation de handicap, et elles se poursuivent.

### PRÉPARER SON AVENIR VIA L'ALTERNANCE

*Les banques accueillent 10 000 jeunes en alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, VIE) et de nombreux stagiaires écoles.*

“ Les recrutements ont été nombreux, surtout dans les métiers de contact auprès de la clientèle. ”

Jean-Claude Guéry

Directeur des affaires sociales de l'AFB

(3) Association Professionnelle pour la Formation des Adultes

(4) Centre de Formation de la Profession Bancaire



## LA PLACE PRÉDOMINANTE DE LA BANQUE DE DÉTAIL

■ En 2011, une majorité des collaborateurs travaillent dans la banque de détail. Plus d'un employé sur deux occupe des fonctions en relation avec la clientèle (chargé de clientèle particuliers, chargé de clientèle entreprises, conseiller en patrimoine...), 21 % des fonctions de traitement des opérations et 27 % travaillent dans des fonctions support (contrôle, marketing, juridique...).

## UN MOINDRE RECRUTEMENT EN 2012

■ La tendance pour l'année 2012 est à un léger recul des effectifs, dans un contexte de repli pour certaines activités, notamment dans les métiers de banque de financement et d'investissement.

■ En 2012, les banques françaises sont confrontées d'une part à une restriction de certaines de leurs activités de banque de financement et d'investissement, d'autre part à des changements structurels dus à la mise en œuvre accélérée de la législation Bâle 3 et à la montée des charges. Elles adaptent donc leur modèle économique à ce nouveau contexte.

## UN DIALOGUE SOCIAL CONSTANT

■ Le dialogue entre l'AFB et les organisations syndicales se poursuit. Deux temps forts marquent l'année 2012 : la signature par OPCABAIA de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat en février et celle d'un accord de branche.

## UN ACCORD POUR AMÉLIORER LE SUIVI ET LA PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ AU TRAVAIL

■ Le 20 avril 2012, la profession signe un accord unanime prévoyant la création de Services de Santé au Travail Interentreprises à compétence fermée pour la profession Bancaire (SSTIB).

■ La mise en place de ces services a pour objectifs de répondre aux spécificités de la profession bancaire, de mettre en place les actions de prévention et d'assistance prévues dans les accords de branche et d'assurer un suivi plus efficace de la santé physique et mentale des salariés des banques.

■ Deux villes ont été retenues pour procéder à une expérimentation de ces nouveaux services de santé réservés aux salariés des banques : Marseille et Lille.

## UN NOUVEAU RÉFÉRENTIEL « MÉTIERS DU SECTEUR DE LA BANQUE »

■ Le secteur bancaire connaît depuis plusieurs années de profondes mutations : renforcement des obligations réglementaires, pression de la concurrence, introduction des nouvelles technologies avec notamment le développement de la banque en ligne, évolution de la relation client...

■ Pour permettre aux cadres, aux jeunes et aux acteurs des ressources humaines, de se repérer dans la diversité des professions de la banque, l'Apec, l'AFB et l'Observatoire des métiers, des qualifications et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la banque ont associé leurs compétences pour réaliser un référentiel des métiers cadres dans ce secteur.

■ Enrichies de témoignages de cadres en poste, les 17 fiches du référentiel sont regroupées en 4 familles : la vente et la distribution, le traitement des opérations bancaires, les métiers support, ainsi que les métiers des risques et du contrôle.



*Nouveau référentiel « Métiers du secteur de la banque » accessible en ligne sur le site de l'Observatoire des Métiers de la banque*

# CHIFFRES-CLÉS

## VENTILATION DU NOMBRE DE LIVRETS A DES MÉNAGES PAR TRANCHE DE SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011 (EN %)

**Les banques françaises :  
400 000 visages à votre service.**



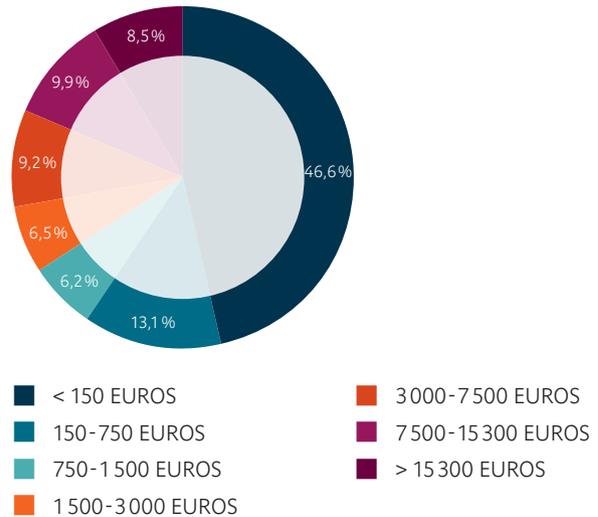
Les collaborateurs des banques françaises soutiennent l'économie : l'encours des crédits aux particuliers et aux entreprises a augmenté en un an de 90 milliards (+5,3%) à fin 2011 et dépassé 1 900 milliards d'euros\*. Les 1 500 milliards de dépôts\*\* des Français ont donc servi entièrement à financer l'économie et non des activités spéculatives.

\*Banque de France janvier 2012 \*\* Banque de France décembre 2011

**Parlons de la banque  
et parlons-en vraiment.**

FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

Communication collective de la profession bancaire, février 2012



(Banque de France, Observatoire de l'épargne réglementée)

# 70%

**PRÈS DE 70% DES 373 000 SALARIÉS DES BANQUES EN FRANCE** travaillent au contact des clients.

(Enquête emploi FBF)

# 2/3

2 recrutements sur 3 concernent des jeunes de moins de 30 ans. En 2011, le taux d'embauche dans les banques s'élève à 8,8 %, **CE QUI REPRÉSENTE ENVIRON 30 000 PERSONNES PAR AN.**

(Enquête emploi FBF)

# 21,29

21,29 milliards d'euros c'est le montant de la **COLLECTE RECORD DU LIVRET A ET DU LIVRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** en octobre 2012 (contre 0,39 milliards d'euros en octobre 2011).

(Caisse des Dépôts)

# 130

130 millions d'euros sont versés chaque année par les banques pour leur supervision : **FONCTIONNEMENT DE L'AMF ET DE L'ACP.**

(ACP)

# 30

**PLUS DE 30 MILLIARDS D'EUROS, C'EST L'AUGMENTATION DES FONDS PROPRES DES PRINCIPALES BANQUES FRANÇAISES** sur les neuf premiers mois de 2012.

(ACP - EBA)

# 23,3

**23,3 MILLIARDS D'EUROS D'EXCÉDENT POUR LES QUATRE PRINCIPALES BANQUES FRANÇAISES** au 30 juin 2012, par rapport à l'objectif de 9 % de fonds propres demandé par les autorités.

(ACP - EBA)



# PRÉSERVER LA RELATION AVEC LES CLIENTS

---

“ *Le dialogue est au cœur  
de la relation des banques  
avec leurs clients.* ”

*Pierre Bocquet*

Directeur du département  
Banque de détail et banque à distance de la FBF

POUR EN  
SAVOIR PLUS



# RELATION BANQUES-CLIENTS, PRIORITÉ À LA PROXIMITÉ

*L'activité de banque de réseau au contact et au service de la clientèle est le cœur de métier des groupes bancaires français. Ils soutiennent et financent les projets des entreprises et des ménages. L'essentiel des collaborateurs des banques en France travaillent dans la banque de détail.*

## INFORMATION ET TRANSPARENCE : DEUX NOTIONS CLÉS POUR LES BANQUES ET LEURS CLIENTS

- Selon l'enquête IFOP, l'image des banques poursuit son redressement en 2012 et retrouve ses niveaux d'avant la crise.
- 6 Français sur 10 ont une bonne image des banques, un taux qui se rapproche des niveaux d'avant 2008. L'image de SA banque s'améliore encore : 81 % de bonne image en 2012. La satisfaction vis-à-vis de son conseiller progresse également, à 73 %. Enfin, les clients sont 82 % à trouver leur interlocuteur compétent.
- Cette amélioration de l'image des banques récompense les efforts nombreux et constants consentis par les établissements financiers pour rendre la banque plus facile à comprendre et à vivre. Ainsi :
  - 75 % des Français s'estiment bien informés sur la gestion au quotidien de leur compte bancaire ;
  - 63 % des Français sont satisfaits de l'information sur les solutions d'épargne et de placement ;
  - 64 % des Français constatent qu'il est facile de se procurer un tarif ;

- 67 % des Français se souviennent avoir reçu leur relevé annuel de frais bancaires et 57 % déclarent avoir une idée du montant annuel de ces frais.

## DES TARIFS BANCAIRES STABLES

- Les prix des services bancaires évoluent moins vite que l'inflation. L'enquête CLCV 2012 constate une tendance à la baisse des tarifs bancaires sur les 3 profils de clients qu'elle analyse. Cela confirme les conclusions du premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires publié en novembre 2011 par le CCSF qui démontraient que l'évolution des tarifs bancaires depuis 10 ans est inférieure à celle de l'inflation et à celle du prix des autres services.

### POIDS DES SERVICES BANCAIRES DANS LE BUDGET DES MÉNAGES

*D'après l'INSEE, les services financiers pèsent 0,6 % en 2012 dans la consommation globale des ménages.*

## LE FINANCEMENT DES MÉNAGES EN 2012

- Le montant des prêts accordés aux ménages continue d'évoluer de façon dynamique en particulier pour les prêts à l'habitat. L'encours a encore progressé de +2,3 % sur un an à fin décembre 2012, dans un contexte de crise économique. La croissance est forte pour les prêts immobiliers (+3,6 % sur un an) alors que les crédits à la consommation reculent (-5,1 % sur un an)<sup>(1)</sup>.
- Les conditions d'emprunt restent favorables, avec une détente constante en 2012 des taux d'intérêts. Ainsi, le taux moyen des prêts immobiliers a baissé de près de 0,7 point en un an pour s'établir à 3,23 % en décembre 2012<sup>(2)</sup>.
- Malgré cela, le marché est aujourd'hui caractérisé par une baisse de la demande. Le nombre de transactions immobilières chute et le taux de détention de crédits par les ménages recule, selon l'Observatoire des crédits aux ménages, pour s'établir à 48,6 % en 2012.

(1) Source : Stat Info Banque de France du 28/01/2013

(2) Source : Observatoire Crédit Logement/CSA, Janvier 2013

# LES RÉSEAUX BANCAIRES, PARTENAIRES DU FINANCEMENT DES PME

*Les banques sont mobilisées auprès des TPE/PME, pour financer leurs besoins et participer au retour à une croissance durable.*

## LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES PÈSENT SUR LA DEMANDE DE CRÉDIT DES TPE/PME

- Les perspectives d'activité conduisent les chefs d'entreprises à revoir leurs investissements et à gérer rigoureusement leur trésorerie. Même depuis la crise, la progression des crédits aux PME a été largement supérieure à la croissance du PIB en France, et également plus dynamique que les crédits à l'ensemble de l'économie (ménages et entreprises).
- Représentant 188 milliards d'euros, les encours de crédits aux TPE/PME continuent d'augmenter de 2,5 % à fin 2012<sup>(3)</sup>. Cependant, la demande de crédits des PME est en décélération et elle reste largement satisfaite : sur les 34 % des PME qui ont fait une demande de crédit, 86 % des crédits d'investissement ont été accordés et 62 % des prêts de trésorerie<sup>(4)</sup>. Avec près de 8 PME sur 10 qui ont obtenu les crédits demandés (la moyenne européenne étant de 6 PME sur 10), la France se situe durablement parmi les pays avec des niveaux de satisfaction de la demande les plus élevés en Europe depuis 2009<sup>(5)</sup>.

## LE DIALOGUE BANQUE/PME : UNE RELATION DE PROXIMITÉ AVANT TOUT

- Dans un climat économique souvent dégradé, banques et PME renforcent leurs échanges afin de mieux se comprendre.

- Les comités territoriaux FBF des banques rencontrent régulièrement leurs partenaires économiques locaux comme les pouvoirs publics.

### CRÉATION DE LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT

*En octobre 2012, le gouvernement a présenté son projet de création de la Banque Publique d'Investissement, mise en place début 2013. Les banques françaises travaillent déjà en partenariat de manière efficace avec des structures publiques, tout particulièrement avec Oséo, avec qui elles co-financent et partagent le risque des investissements de PME en région. La BPI sera efficace si elle agit de façon complémentaire à l'offre bancaire, déjà étoffée et diversifiée, par exemple en répondant aux besoins des PME en capital.*

## LES TPE ONT ACCÈS AU CRÉDIT

- Les TPE concentrent une part importante des nouveaux crédits : 18 milliards d'euros leur ont été accordés au 3<sup>e</sup> trimestre 2012<sup>(6)</sup>. Au total, plus de 210 milliards d'euros de financements bancaires sont alloués aux TPE. Ainsi, les réseaux de proximité des banques, agences et centres d'affaires spécialisés, accompagnent plus particulièrement les professionnels et les TPE, qui sont au cœur de l'économie de leurs territoires.

## LE MICROCRÉDIT : UNE VOIE D'ACCÈS POUR LES NOUVEAUX ENTREPRENEURS

- Toujours engagés auprès des demandeurs d'emplois créateurs d'entreprises, les comités territoriaux FBF mettent en œuvre de nouveaux partenariats avec le réseau France Active, par exemple dans le Centre, en Auvergne et en région PACA. Au total, dix régions françaises sont engagées dans cet effort en faveur du microcrédit.
- Sur le terrain, la FBF intervient dans les réseaux consulaires ou associatifs pour informer les entrepreneurs : plus de 20 000 guides du programme « Les clés de la banque » ont été diffusés aux professionnels sur des sujets tels que « Etablir son plan de financement » ou « Bien gérer sa trésorerie ».

(3) Banque de France, crédits aux entreprises, 7 février 2013 (4) Banque de France, enquête trimestrielle auprès des PME et ETI sur leur accès au crédit en France, 15 janvier 2013 (5) BCE, novembre 2012 (6) Banque de France, Financement des PME, 8 novembre 2012

# UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ

*La FBF participe aux travaux de préparation de la Conférence gouvernementale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion en décembre 2012.*

## LES BANQUES SONT ACTIVES EN MATIÈRE D'INCLUSION BANCAIRE

- La profession bancaire mène de nombreuses actions pour rendre la banque plus claire et plus accessible à tous, et tout particulièrement aux publics en situation de fragilité, en complément des initiatives prises par chaque établissement en direction de sa clientèle.
- Plusieurs manières d'agir sont utilisées comme par exemple :
  - renforcer la prévention par l'information et l'éducation budgétaire et financière des consommateurs de la banque (programmes pédagogiques « Les clés de la banque » et « La banque, ma banque et moi ») ;
  - favoriser la montée en puissance de dispositifs socialement et économiquement pertinents comme le microcrédit professionnel et personnel ;
  - donner une dimension collective à l'engagement des réseaux bancaires sur leur territoire (partenariats entre les comités territoriaux FBF et des structures d'action sociale : départements ou communes).
- La FBF privilégie les approches pragmatiques et partenariales, associant les acteurs bancaires à des acteurs institutionnels ou associatifs, afin de rechercher des réponses appropriées aux problématiques socio-économiques que rencontrent un nombre important de Français.
- La profession bancaire a également formulé, dans

les travaux préparatoires de la Conférence gouvernementale de décembre 2012, dix propositions concrètes pour détecter, prévenir et gérer les difficultés bancaires des clients vivant une situation de fragilité. L'une de ces propositions consiste à mettre en place au niveau local des guichets pouvant accueillir ces personnes et les guider parmi les multiples réseaux d'aide associatifs ou publics.

### UN DÉVELOPPEMENT CONTINU DU MICRO-CRÉDIT PERSONNEL

*Le microcrédit personnel augmente de +26% en 2011 par rapport à 2010 et le microcrédit professionnel de 4% pour la même période.*

*(Observatoire de la microfinance 2011)*

## LES BANQUES, CRÉATRICES DE LIEN SOCIAL

▪ Les banques soutiennent l'économie sociale avec plus de 150 millions d'euros investis chaque année. Ces fonds sont alloués à des actions de solidarité nationale en faveur, par exemple, des projets Banlieues, des Restos du cœur, des initiatives locales en matière d'insertion, d'emploi, de développement économique, ainsi que des actions de solidarité internationale. Le système bancaire est aussi un partenaire fidèle du monde sportif et de l'action culturelle en France, sponsorisant de très nombreuses manifestations d'ampleur variée, de la pratique familiale aux plus grands événements.

## UN RÔLE DE PREMIER PLAN EN MATIÈRE D'ÉDUCATION FINANCIÈRE

▪ La FBF mène depuis 2004 un vaste programme de pédagogie financière et de formation à destination du grand public et des acteurs sociaux, via un site spécifique et une collection complète de mini-guides thématiques. Le site [lesclesdelabanque.com](http://lesclesdelabanque.com) est entièrement revu en 2012, pour permettre à ses interlocuteurs de trouver plus facilement l'information dont ils ont besoin. Ainsi, particuliers, entrepreneurs et acteurs sociaux disposent d'outils pour mieux comprendre et faciliter leurs démarches (lettres-types, documentation, lexique...).

“ *Le site [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com) a reçu 2,1 millions de visites en 2012.* ”

*Anne-Catherine Derck*

Directrice du Centre d'Information Bancaire de la FBF



# CHIFFRES-CLÉS RELATION BANQUES-CLIENTS

---

## 38 000

**PLUS DE 38 000 AGENCES SONT IMPLANTÉES EN FRANCE FIN 2011** y compris les points de vente de La Banque Postale.

*(BCE, septembre 2012)*

## 99 %

**99 % DES FRANÇAIS DE PLUS DE 18 ANS SONT BANCARISÉS.** C'est l'un des taux les plus élevés d'Europe.

*(Observatoire de la microfinance 2011)*

## 79 %

**79 % DES FRANÇAIS CONSIDÈRENT LA CONNEXION À UN SERVICE DE BANQUE COMME SÉCURISÉE.**

*(Enquête IFOP, juin 2012)*

## 78

**PLUS DE 78 MILLIONS DE COMPTES À VUE** sont détenus dans les réseaux bancaires par les **CLIENTS PARTICULIERS ET ENTREPRISES EN 2011.**

*(Banque de France)*

## 16,5 %

16,5 % c'est le taux d'épargne des Français au deuxième trimestre 2012. **C'EST LE DEUXIEME TAUX EUROPÉEN APRÈS L'ALLEMAGNE.**

*(INSEE 2012)*

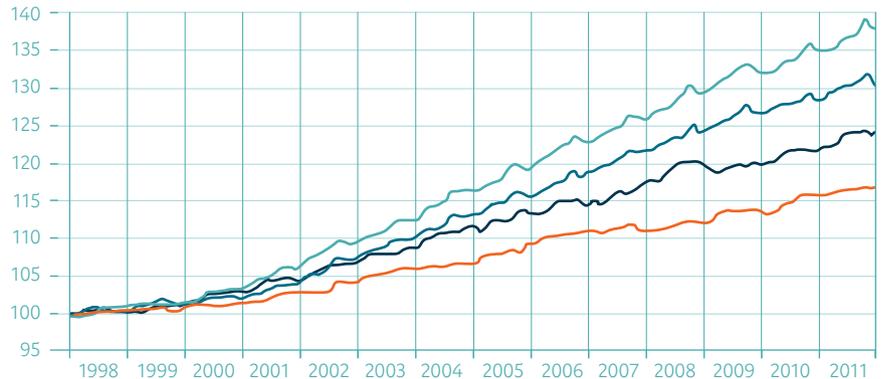
## 69 %

**69 % DES FRANÇAIS CONSULTENT RÉGULIÈREMENT LE SITE DE LEUR BANQUE** contre 64 % l'an dernier. 50 % des internautes réalisent des virements en ligne, 7 % souscrivent un produit d'épargne ou de placement.

*(Enquête IFOP, juin 2012)*

## ÉVOLUTION COMPARÉE DE 1998 À 2011 DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION AVEC LES POSTES SERVICES, AUTRES SERVICES ET SERVICES FINANCIERS

(base 100 = 1<sup>er</sup> janvier 1998)



■ ENSEMBLE ■ SERVICES ■ AUTRES SERVICES ■ SERVICES FINANCIERS

(Insee)

# 84 %

84 % des internautes ont **ACTIVÉ LES POSSIBILITÉS DE PAIEMENT PAR INTERNET AVEC UNE AUTHENTIFICATION NON REJOUABLE** du type 3D Secure.

(Rapport de l'Observatoire sur la sécurité des cartes, juillet 2012)

# 3

**3 EUROS PAR MOIS, C'EST LE PRIX MOYEN DE LA GAMME DES MOYENS DE PAIEMENT ALTERNATIFS AU CHÈQUE (GPA)**, un tarif stable entre 2010 et 2011.

(Observatoire des tarifs bancaires, novembre 2011)

# 48,6 %

**48,6 % DES MÉNAGES DÉTIENNENT AU MOINS UN CRÉDIT.** 31,4 % ont un crédit à l'habitat et 27,6 % un crédit à la consommation.

(Observatoire des crédits aux ménages, janvier 2013)

# 99 %

**99 % DES MÉNAGES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ONT UN COMPTE DE DÉPÔTS** et 81 % d'entre eux détiennent une carte de paiement (contre 39 % en 2000).

(Enquête CREDOC, avril 2010)

# 3

**PLUS DE 3 MILLIONS DE COMPTES DE CRÉDIT RENOUELABLE** ont été fermés depuis 2010.

(Rapport Athling, septembre 2012)

# 4 077

**4 077 DOSSIERS ONT ÉTÉ DÉPOSÉS PAR DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ EN MÉDIATION EN 2012**

(contre 4 535 en 2011). Sur ce total, 3 162 dossiers ont été acceptés.

(Médiation du crédit aux entreprises, janvier 2013)

TÉLÉCHARGEZ  
LES CHIFFRES-CLÉS



# DES MOYENS DE PAIEMENT SÛRS ET INNOVANTS

---

“ *Les banques françaises investissent de manière permanente dans la sécurité et le développement de moyens de paiement toujours plus sophistiqués.* ”

*Willy Dubost*

Directeur du département  
Systèmes et moyens de paiement de la FBF

POUR EN  
SAVOIR PLUS



# UN SECTEUR D'ACTIVITÉ EN CONSTANTE TRANSFORMATION

*Le secteur des moyens de paiement français dont les atouts sont reconnus, connaît de profonds changements liés aux innovations technologiques, aux évolutions réglementaires et à l'arrivée de nouveaux acteurs.*

## INNOVER EN TOUTE SÉCURITÉ

■ Les banques françaises adaptent d'ores et déjà leurs offres aux évolutions du marché dans un cadre très concurrentiel, afin d'assurer à leurs clients un bon fonctionnement des moyens de paiement ; elles utilisent notamment les meilleures technologies pour garantir le bon déroulement des opérations de paiement et de banque en ligne, ce qui est essentiel dans toute économie moderne. Les banques françaises sont favorables à l'étude d'initiatives renforçant encore l'innovation, la transparence et la sécurité, pour l'ensemble des acteurs.

## DÈS LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2014, DES MOYENS DE PAIEMENT EUROPÉENS COMMUNS

- Le passage aux moyens de paiement européens via le projet SEPA est un enjeu majeur en France. La date butoir a été fixée par un règlement européen au 1<sup>er</sup> février 2014. Seuls les produits de niche comme le TIP ou le téléversement pourront être maintenus jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2016.
- Les banques sont prêtes, elles proposent le virement SEPA depuis janvier 2008 et le prélèvement SEPA depuis novembre 2010. Le taux de migration est significatif pour les virements SEPA, qui représentent 33% environ des virements échangés fin 2012.

En revanche, la proportion de prélèvements SEPA reste faible. La sphère publique a programmé sa migration courant 2013, ce qui devrait entraîner une augmentation massive des opérations au format SEPA.

- L'enjeu consiste désormais à mobiliser chaque entreprise pour l'accompagner vers ces nouveaux moyens de paiement, une migration qui doit se préparer dès que possible. À ces fins, le Comité National SEPA a décidé de se doter d'un plan national de communication et d'un nouveau site internet ([www.sepafrance.fr](http://www.sepafrance.fr)).

### LES INITIATIVES DES BANQUES SUR LE TERRAIN

*Une vingtaine de réunions d'information sur SEPA sont menées à partir de la mi-2012. Animées par des spécialistes nationaux de la Banque de France, de la FBF ou de l'Association Française des Trésoriers d'Entreprises (AFTE), elles ont pour objectif de favoriser le rapprochement des entreprises avec les interlocuteurs adéquats : associations professionnelles, expert-comptables, fournisseurs de solutions logicielles, chambres consulaires ou banques. Les banques poursuivront ces efforts de communication et d'accompagnement de leurs clients en 2013, notamment par la création et l'animation d'un nouveau site [www.banques-sepa.fr](http://www.banques-sepa.fr).*

## DÉVELOPPER DES MOYENS DE PAIEMENT MODERNES EN FACE À FACE, NOTAMMENT PAR CARTE

- Avec plus de 45% des transactions, la carte est d'ores et déjà le moyen de paiement privilégié des Français. Acceptée partout, elle présente d'autres caractéristiques comme la garantie pour les commerçants d'être payés, la traçabilité des opérations et la fiabilité, avec un taux de fraude qui reste très bas pour les achats de proximité.
- Les banques proposent une offre tarifaire adaptée aux paiements par carte inférieurs à 15 euros, ainsi qu'aux petits commerçants et professionnels, ce qui devrait développer encore l'utilisation de la carte. Par ailleurs, elles développent les solutions de paiement sans contact dans un cadre de sécurité maximale. De nombreuses initiatives sont en cours en France, notamment pour payer en toute tranquillité avec son téléphone portable.

## UNE SURVEILLANCE ÉTROITE DES TAUX DE FRAUDE

- En 2011 en France, le taux de fraude sur les paiements et les retraits par carte s'établit à 0,077 % pour les paiements de proximité. Les taux de fraude pour les cartes émises au sein de la zone SEPA sont aussi significativement moins importants qu'en dehors de la zone SEPA, ce qui justifie les efforts réalisés depuis plusieurs années en Europe pour migrer l'ensemble des cartes et des terminaux de paiements vers des standards de sécurité élevés.
- Les transactions internationales représentent un peu plus de 10 % de la valeur totale des paiements par carte mais comptent pour 49 % du montant total de la fraude.

## PRÉPARER L'AVENIR DES MOYENS DE PAIEMENT

- Le 24 avril 2012, les banques françaises prennent connaissance des 20 propositions faites par MM Pauget et Constans pour préparer les profondes mutations attendues dans les années à venir en matière de systèmes et de moyens de paiement. Ces propositions ont pour objectif de faciliter les paiements sécurisés en ligne et d'accompagner les Français vers de nouveaux usages (réduction du rôle du chèque, développement du paiement sans contact, mise en place de paiements en ligne au sein de l'administration...).
- Les banques françaises partagent pour l'essentiel le diagnostic posé par le rapport Pauget-Constans. Elles innovent déjà depuis longtemps pour moderniser les systèmes complexes qui sous-tendent les opérations au quotidien et pour les rendre plus sûres. Elles favorisent le développement des paiements sur internet tout en renforçant la sécurité des transactions. Ainsi, depuis 2010, les banques équipent leurs clients porteurs de carte avec des dispositifs d'authentification non rejouable du type 3D Secure (envoi d'un code unique par sms, utilisation d'un boîtier fourni par la banque,...).

### LE RÔLE ACTIF DES CLIENTS DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

*La lutte contre la fraude est l'affaire de tous : établissements financiers, pouvoirs publics, commerçants, clients. Ceux-ci l'ont bien compris : 84% des internautes ont activé une solution d'authentification de type 3D secure.*

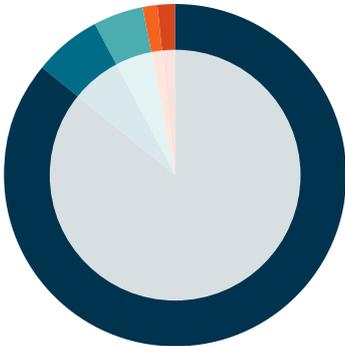
*Rapport de l'Observatoire sur la sécurité des cartes, juillet 2012.*

## DES EFFORTS PERMANENTS POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LES AGRESSIONS

- La profession bancaire se mobilise constamment dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Ainsi, en 2012 plusieurs chantiers importants ont progressé :
  - en juin, la profession bancaire répond à la consultation de la Commission européenne dans la perspective de la révision de la 3<sup>e</sup> directive anti-blanchiment ;
  - début juillet, les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par les banques sont en conformité avec l'autorisation unique AU-003 de la CNIL révisée ;
  - en application du décret du 3 octobre, les banques respectent des obligations de vigilance renforcée dans les situations présentant un risque élevé de blanchiment.
- Par ailleurs, la baisse continue du nombre d'attaques à main armée dans les agences bancaires atteste de la bonne application de procédures de prévention en matière de sécurité dans les banques, qu'il s'agisse des clients, des collaborateurs ou des sites.

# CHIFFRES-CLÉS EN FRANCE...

## MONTANT TOTAL DE PAIEMENTS PAR MOYEN DE PAIEMENT EN 2011 (EN %)



- **86%** VIREMENTS
- **6,3%** CHÈQUES
- **4,7%** PRÉLÈVEMENTS
- **1,4%** PAIEMENTS PAR CARTE
- **1,6%** AUTRES

(BCE, septembre 2012)

## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AGRESSIONS ET VOLS À MAIN ARMÉE DE 2002 À 2012



(FBF, janvier 2013)

# 17,5

**17,5 MILLIARDS DE TRANSACTIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES EN FRANCE EN 2011** par les particuliers et les entreprises (hors paiements en espèces), un chiffre en hausse de 2,8 % par rapport à 2010.

(BCE, septembre 2012)

# 58 170

**58 170 DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS (DAB)** sont installés en France en 2011.

(BCE, septembre 2012)

# 85,7

**85,7 MILLIONS DE CARTES SONT EN CIRCULATION EN FRANCE EN 2011**, dont 64,7 millions de cartes de type interbancaire (CB, Visa et Mastercard) et 21 millions de cartes de type privatif.

(Rapport de l'Observatoire sur la sécurité des cartes, juillet 2012)

# 28 420

**28 420 MILLIARDS D'EUROS C'EST LE MONTANT TOTAL DES PAIEMENTS EN 2011**, soit près de 14 fois le PIB français.

(BCE, septembre 2012)

# 45%

**45% DES PAIEMENTS EN FRANCE EN 2011 SONT RÉALISÉS PAR CARTE.**

L'utilisation du chèque continue de ralentir en France. Il ne représente plus que 17 % des opérations.

(BCE, septembre 2012)

# 74%

**74% DES DÉCLARATIONS DE SOUPÇON DE BLANCHIMENT ÉMISES** en 2011 par les professionnels de la finance

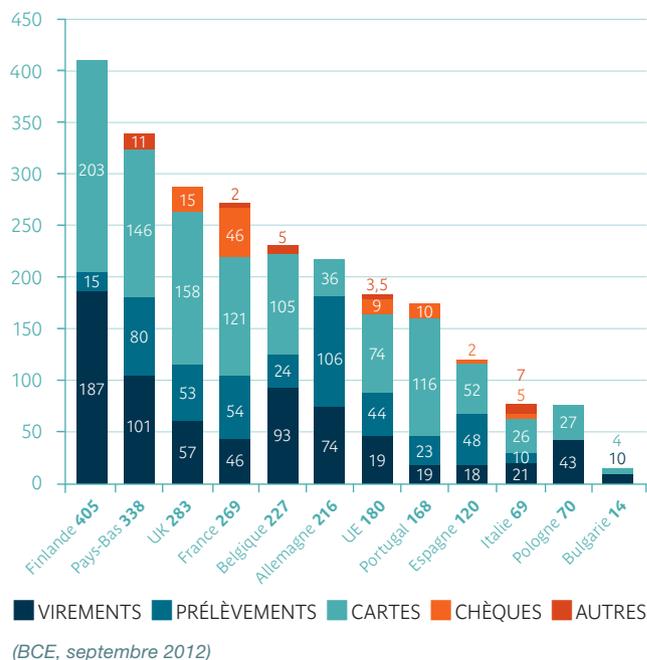
viennent des banques, soit 15 582 déclarations.

(TRACFIN, août 2012)



## ...ET EN EUROPE

### NOMBRE DE PAIEMENTS PAR HABITANT DANS L'UE EN 2011



# 240 200

**+ DE 240 200 MILLIARDS D'EUROS, C'EST LE MONTANT TOTAL DES PAIEMENTS RÉALISÉS EN EUROPE EN 2011.**

Les virements représentent 88,9 % de ce montant, le reste étant partagé pour l'essentiel entre les prélèvements (7,5 %), les chèques (2,3 %) et les cartes (moins de 1 %).

(BCE, septembre 2012)

# 19%

**+ DE 19 % DU TOTAL DES TRANSACTIONS EN EUROPE A ÉTÉ RÉALISÉ PAR DES FRANÇAIS.** En 2011, les Français réalisent également 64 % des paiements par chèques.

(BCE, septembre 2012)

# 90,6

**90,6 MILLIARDS DE PAIEMENTS SCRIPTURAUX ONT ÉTÉ EFFECTUÉS DANS L'UNION EUROPÉENNE**

**EN 2011, soit + 4,6 % en un an (hors paiements en espèces).**

(BCE, septembre 2012)

# 37

**37 milliards de transactions ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR CARTE EN 2011, soit une augmentation de 8,7 %.**

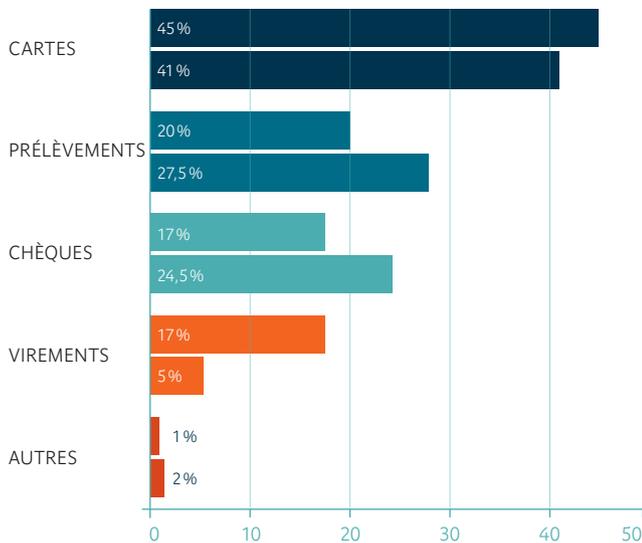
(BCE, septembre 2012)

# 41%

**41 % DES PAIEMENTS ONT ÉTÉ RÉALISÉS PAR CARTE EN 2011, suivis des virements (27,5 % des paiements) et des prélèvements (24,5 %).**

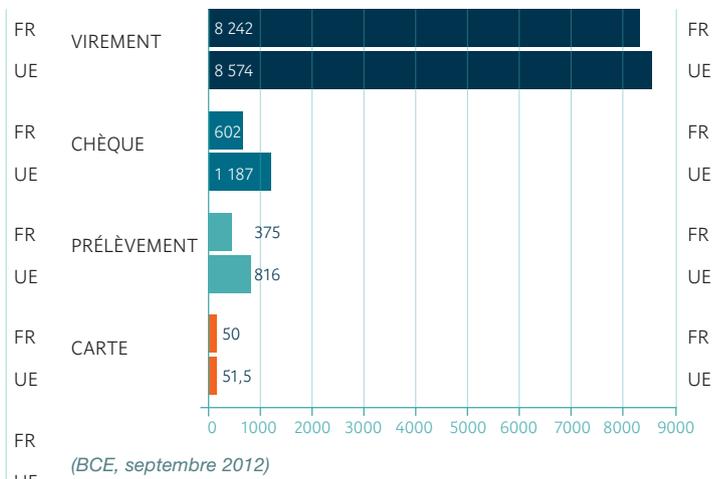
(BCE, septembre 2012)

## RÉPARTITION DES MOYENS DE PAIEMENT EN VOLUME EN 2011 (EN %)



(BCE, septembre 2012)

## MONTANT MOYEN D'UNE OPÉRATION DE PAIEMENT EN 2011 (EN EUROS)



(BCE, septembre 2012)

# 1,45

1,45 carte par citoyen européen en 2011, soit **PLUS DE 730 MILLIONS DE CARTES DE PAIEMENT EN CIRCULATION** dans l'Union européenne à fin 2011.

(BCE, septembre 2012)

# 1

**MOINS D'UN CHÈQUE PAR AN ET PAR HABITANT** est émis dans certains pays européens dont l'Allemagne, la Belgique, la Finlande ou la Pologne.

(BCE, septembre 2012)

# 34,9 %

**34,9 % DES VIREMENTS EN EUROPE** sont au format SEPA.

(BCE, janvier 2013)

# 395

**395, C'EST LE NOMBRE DE JOURS** qu'il reste au 01/01/2013 avant la migration SEPA le 1<sup>er</sup> février 2014.

# 7,5 %

**7,5 % C'EST LE POURCENTAGE DE BAISSÉ EN UN AN D'UTILISATION DU CHÈQUE** qui ne représente en 2011 plus que 5,1 % du total des opérations réalisées en Europe.

(BCE, septembre 2012)

# 64 %

**64 % DES CHÈQUES ÉMIS EN EUROPE** le sont par des Français.

(BCE, septembre 2012)



# VERS UNE EUROPE BANCAIRE ET FINANCIÈRE INTÉGRÉE

---

“ Une grande partie de l’activité économique ne peut se financer que sur les marchés, c’est pourquoi il faut des règles pour mieux les encadrer. ”

*Pierre de Lauzun*

Directeur général délégué de la FBF

POUR EN  
SAVOIR PLUS



# L'UNION BANCAIRE EN MARCHÉ

*L'accord européen sur une surveillance unique des banques européennes constitue une première étape vers une union bancaire prévoyant une plus grande solidarité entre les États membres.*

■ Les banques françaises se félicitent de l'accord européen du 13 décembre 2012 sur la supervision bancaire unique dans la zone euro. Le projet d'union bancaire européenne comprendra aussi une harmonisation des systèmes de garantie des dépôts<sup>(1)</sup> et un cadre européen de résolution des crises bancaires.

## UNE SURVEILLANCE UNIQUE S'APPUYANT SUR DES RÈGLES COMMUNES

■ La mise en place d'une supervision directe des principales banques de la zone euro par la Banque Centrale Européenne devrait être opérationnelle le 1<sup>er</sup> mars 2014. La BCE délèguera aux autorités nationales la supervision des banques de moindre taille. Elle aura cependant le pouvoir dans certains cas d'intervenir sur l'ensemble des banques. L'Autorité bancaire européenne sera chargée de l'élaboration de règles uniques pour préserver l'intégrité du marché européen qui seront le socle d'une surveillance bancaire cohérente dans tous les pays de l'UE.

■ La profession bancaire française a toujours plaidé pour une surveillance européenne renforcée et adaptée à la dimension des groupes transfrontières, condition d'une meilleure sécurité des opérations financières. Cette nouvelle supervision bancaire doit permettre une meilleure stabilité et la consolidation de l'union monétaire. L'application des mêmes normes doit participer au renforcement du marché unique intégré.

## UN MÉCANISME DE RÉOLUTION DES CRISES EN DERNIER RESSORT

■ Une banque est toujours au centre de nombreuses relations interbancaires. En cas de graves difficultés, sa liquidation doit être organisée de manière rapide et ordonnée pour éviter tout phénomène de contagion, protéger ses activités essentielles pour l'économie (dépôts, crédits et/ou paiements) et sans faire appel aux contribuables.

■ La proposition de directive du 6 juin 2012, en cours d'examen au Parlement et au Conseil, vise ainsi à établir dans chaque pays un système de résolution des défaillances bancaires. Elle devrait être complétée en 2013 par d'autres mesures comme celles relatives à la création d'une autorité européenne de résolution des crises bancaires ou d'un système européen de garantie des dépôts.

■ Si les propositions pour organiser la liquidation ordonnée d'une banque vont dans le bon sens, ce mécanisme de résolution doit toutefois être mis en œuvre en dernier ressort, lorsque les autres capacités d'absorption des pertes (notamment par les fonds propres) sont épuisées.

“ Les banques françaises sont depuis très longtemps, favorables à la mise en place d'une supervision bancaire européenne. ”

Ariane Obolensky  
Directrice générale de la FBF

(1) La révision de la directive sur les systèmes de garantie des dépôts est en négociation entre les États membres depuis juillet 2010.

## RATIO DE LIQUIDITÉ : UN SUJET PRÉOCCUPANT POUR LES BANQUES EUROPÉENNES

- L'application des textes CRR-CRD4 notamment sur les nouvelles normes de solvabilité et de liquidité des banques, initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2013, est reportée à une date ultérieure. La profession bancaire approuve globalement l'objectif de renforcement de la stabilité financière de cette réforme, qui découle des règles de Bâle 3, mais attire l'attention sur ses conséquences pour le financement de l'économie.
- Les banques françaises se sont préparées à la mise en œuvre de la CRR-CRD4 et sont prêtes à respecter le nouveau ratio de solvabilité. Par ailleurs, elles se préparent pour se conformer aux nouveaux ratios de liquidité dont l'impact sera très fort sur les activités de crédits à l'économie.
- Enfin, dans un monde où les activités financières sont internationales, le respect de règles homogènes est primordial. Aux États-Unis, l'application de Bâle 3 est reportée en raison de l'ampleur et des divergences dans les commentaires reçus à la suite de la consultation lancée par les régulateurs.
- La profession bancaire demande aux autorités européennes d'être attentives au risque de distorsions de concurrence entre les banques européennes et américaines si la réforme est appliquée plus tôt en Europe.

## POUR UNE ANALYSE APPROFONDIE DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME BANCAIRE DIT « PARALLÈLE »

- Ce système doit être appréhendé comme un système diversifié d'activités, de marchés et de contrats liés ensemble via les institutions. Il est considéré comme utile à certains égards car il offre des dispositifs alternatifs aux financements bancaires et une diversification des risques. La régulation de ces activités nécessite une vision globale des enjeux et des effets sur le financement de l'économie. Ce chantier pourrait être engagé à Bruxelles dans les mois futurs.

### ISOLER LES ACTIVITÉS À « HAUTS RISQUES » NE DOIT PAS METTRE EN PÉRIL LE SERVICE GLOBAL AUX CLIENTS

*Les banques françaises se félicitent de la reconnaissance de l'efficacité du modèle de banque universelle et de l'absence de lien entre la défaillance d'une banque et son modèle d'organisation, dans le rapport du groupe Liikanen relatif à l'organisation des banques.*

*Elles regrettent en revanche qu'une distinction entre les activités de marché utiles au service du client et celles pour compte propre ne soit pas introduite. Alors que les règles internationales imposent de moins recourir au crédit, il est important que les banques gardent la capacité d'accompagner les États et les entreprises en assurant le bon fonctionnement du marché des titres et un service global à leurs clients, à travers notamment des activités de tenue de marché. Des mesures inappropriées dans ce domaine pourraient menacer ces activités et constituer un enjeu de souveraineté économique pour l'Europe.*

*“La réglementation européenne va exiger que nous ayons pratiquement autant de dépôts que de crédits. Laissez-nous le carburant nécessaire à notre activité.”*

*Jean-Paul Chifflet*

Président de la FBF pour 2012-2013

# UN PAS VERS DES MARCHÉS PLUS TRANSPARENTS ET PLUS SÛRS

*Les nouvelles règles relatives aux marchés de produits dérivés marquent une étape vers l'amélioration du fonctionnement et de la sécurité des marchés financiers européens.*

■ La bonne organisation des marchés est indispensable pour assurer la confiance des investisseurs, la transparence et la sécurité des opérations. Alors que les exigences prudentielles applicables aux banques vont conduire à un recours plus important au financement de l'économie par les marchés, aujourd'hui assuré à 80 % par le crédit en Europe, la profession bancaire reste très attentive à l'évolution des discussions sur la révision des directives encadrant les marchés d'instruments financiers (MIF) et les opérations d'initié et de manipulation de marché (abus de marché).

## RENFORCER LA TRANSPARENCE ET L'INTÉGRITÉ DES MARCHÉS

■ La réforme de la directive MIF, dont l'adoption devrait intervenir courant 2013, a notamment pour objet d'étendre le champ de la législation à l'ensemble des instruments financiers, actions, obligations, mais aussi dérivés et matières premières, quelles que soient leurs formes de négociation, marchés organisés ou de gré à gré. Elle vise à accroître la transparence des marchés et à résoudre certains effets de l'ouverture à la concurrence des plateformes de négociation créées par la MIF en 2007. Elle tient compte également des innovations technologiques et prévoit un encadrement du trading à haute fréquence.

■ En juillet 2012, la Commission européenne propose de renforcer la réglementation relative aux abus de marché en élargissant ses dispositions aux taux interbancaires. Ces mesures doivent permettre de renforcer l'intégrité des marchés et maintenir la crédibilité de ces taux.

## COMPENSER LES DÉRIVÉS POUR PLUS DE SÉCURITÉ

■ Le règlement européen dit EMIR, du 4 juillet 2012, constitue un progrès pour le bon fonctionnement des activités sur produits dérivés négociés sur les marchés de gré à gré. Le passage obligatoire en chambre de compensation des produits dérivés standardisés renforce la sécurité de ces marchés en réduisant le risque systémique en cas de défaillance d'un acteur. Le risque pesant sur les bilans bancaires s'en trouve aussi allégé.

■ Ainsi, la transparence est accrue grâce à l'enregistrement obligatoire de l'ensemble des opérations sur dérivés dans des bases de données agréées. Ces données sont accessibles à l'ensemble des autorités nationales de supervision.

## ENCADRER LE RÈGLEMENT-LIVRAISON DE TITRES

■ Le projet de règlement du 7 mars 2012 prévoit d'encadrer les dépositaires centraux de titres, en charge de la détention des titres et de l'exécution des transactions, pour rendre les opérations de règlement-livraison de titres plus sûres et plus performantes en Europe. Ainsi, il réduit le délai de règlement des titres à deux jours et harmonise les pénalités en cas de non livraison.

■ Pour garantir la sécurité du système, la profession estime que les activités bancaires de ces dépositaires doivent aussi être réglementées.

*LE RÈGLEMENT-LIVRAISON DE TITRES se traduit par la livraison des titres à l'acheteur et le versement des fonds correspondants au vendeur.*

# DE NOUVELLES PROPOSITIONS POUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

*Les banques françaises ont pris connaissance des nouvelles propositions relatives à la protection des consommateurs. Pour leur part, elles offrent déjà à leurs clients un cadre très complet en matière de transparence et d'accès aux services bancaires.*

■ Les propositions législatives publiées le 3 juillet 2012 par la Commission européenne visent à renforcer la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers. Elles portent en particulier sur les informations clés diffusées pour les produits d'investissement de détail et les règles de commercialisation des produits d'assurance. Des travaux sont aussi conduits sur l'accès à un compte de paiement de base dans l'Union européenne, la transparence des frais et la mobilité bancaire.

## UN CADRE GLOBAL POUR LA COMMERCIALISATION DE TOUS LES PRODUITS

■ La profession bancaire souhaite que la définition d'un cadre harmonisé des règles de commercialisation des produits packagés d'investissement de détail (contrats d'assurance-vie en unités de compte, dépôts à terme structurés...) s'applique à tous les distributeurs.

■ À ce sujet, la Commission européenne prévoit l'obligation de présenter au client un document d'informations clés pour chaque produit packagé d'investissement commercialisé. Pour les banques françaises, ce document doit être cohérent avec les dispositions issues de la directive MIF et celles applicables aux OPCVM afin de renforcer la transparence et la comparabilité des produits.

## COMPTE BANCAIRE POUR LES NON-RÉSIDENTS: UNE MESURE NON JUSTIFIÉE

■ La Commission européenne envisage de légiférer courant 2013 en matière d'accès aux comptes et aux services bancaires. Imposer notamment une obligation de garantir l'accès à un compte de paiement de base à tout client non-résident va à l'encontre des règles appliquées par les banques françaises, qui privilégient une bonne connaissance de leurs clients. En outre, la construction de l'espace unique des paiements en euros (SEPA) a déjà pour objet de permettre à un client d'effectuer des opérations à partir d'un seul compte au sein de toute l'Union européenne. Ainsi, l'important est plutôt qu'un résident d'un pays puisse ouvrir un compte dans son pays.

■ En ce qui concerne la transparence et la comparabilité des frais, les banques françaises sont en avance. Des mesures législatives européennes sur ces sujets risqueraient d'entraîner une standardisation de l'offre, de freiner l'innovation sans répondre aux attentes spécifiques des consommateurs pays par pays.

*LA DIRECTIVE SUR LE CRÉDIT IMMOBILIER en Europe devrait être adoptée au premier semestre 2013. Les banques françaises suivent avec attention ce dossier et s'interrogent sur la pertinence d'une intégration des marchés européens du crédit à l'habitat qui sont avant tout des marchés de proximité et qui demeurent très diversifiés d'un État membre à l'autre.*

# L'AVENIR DES MOYENS DE PAIEMENT EN EUROPE

*L'harmonisation des systèmes et des moyens de paiement en Europe est un enjeu très important pour les banques françaises.*

## ENCOURAGER DES MODÈLES ÉCONOMIQUES PERFORMANTS, OUVERTS ET CONCURRENTIELS

- Les systèmes et moyens de paiement concernent de nombreuses parties prenantes : pouvoirs publics, commerçants, associations de consommateurs, dans un contexte d'exigences sécuritaires croissantes, d'innovations technologiques prometteuses et de pression concurrentielle renforcée.
- Une clarification du modèle économique des moyens de paiement est essentielle pour leur modernisation ou le développement de nouveaux moyens de paiement qui nécessitent de lourds investissements à long terme. Les systèmes de paiement en France sont transparents et satisfont le client final ; ils sont fondés sur une rémunération mutualisée, juste et équitable. Ainsi, les commissions multilatérales d'interchange s'appliquent à toutes les transactions, quelle que soit la banque du consommateur et celle du commerçant. Elles assurent la pérennité du système de carte interbancaire, à la fois sûr, universel et toujours innovant.
- À cet égard, la profession bancaire souhaite la reconnaissance du modèle économique fondé sur les commissions interbancaires par les autorités européennes. Toute évolution dans ce domaine doit sauvegarder l'interbancaire, un mécanisme qui a fait ses preuves et auquel les clients sont attachés.

## D'AUTRES CHANTIERS EUROPÉENS SONT EN COURS

- En janvier 2012, la Commission européenne publie un Livre vert sur les paiements par carte, par internet et par téléphone mobile, et mène une consultation afin d'identifier les freins au développement de ces services de paiement en Europe. En réponse à cette consultation, la FBF insiste sur la nécessité pour tous les acteurs d'avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs. Il est notamment primordial de maintenir une barrière étanche entre banques et établissements non bancaires en matière de détention d'informations personnelles sur les comptes des clients. En effet, des acteurs n'ayant pas le statut de banques n'entreraient pas dans le champ des régulations en vigueur, qu'il s'agisse des règles relatives aux services de paiement, au secret bancaire, à la protection des données... qui sont essentielles pour maintenir la confiance que les Français placent dans les moyens de paiement électroniques proposés par les banques.
- Au second semestre 2012, la Commission européenne conduit une étude d'impact préalable à la révision de la Directive sur les Services de Paiement (DSP) et du règlement sur les paiements transfrontaliers. À travers sa réponse, la FBF note plusieurs points d'importance pour les banques : il est indispensable de limiter les interprétations et les pratiques divergentes au sein des États membres ouvrant la voie à de multiples anomalies de traitement au sein du marché intérieur et au développement d'activités non régulées en concurrence avec celles des banques. En outre, les nouveaux acteurs de marché doivent être soumis à la même régulation que les autres prestataires de services de paiement.

**16 % DES DÉPENSES INFORMATIQUES DANS LE MONDE** sont réalisées par les banques. C'est le secteur d'activité qui investit le plus dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication : près de 300 milliards de dollars en 2012, en hausse de 4,2% par rapport à 2011.

(Etude du cabinet Gartner)

# LA FBF

---

*“ La FBF élabore et défend  
les positions de la profession sur  
des dossiers techniques en nombre  
toujours plus important. ”*

*Ariane Obolensky*  
Directrice générale de la FBF

POUR EN  
SAVOIR PLUS



# PRÉSENTATION DE LA FBF

- La Fédération bancaire française (FBF) est une association régie par la loi de 1901 qui représente l'ensemble des banques françaises et étrangères installées en France sous forme de filiales ou de succursales, qu'elles soient européennes ou du reste du monde.
- Elle est née en 2000 de la volonté de rassembler toutes les entreprises du secteur bancaire – les banques commerciales déjà réunies au sein de l'Association Française des Banques (AFB) et les banques coopératives et mutualistes - afin de promouvoir, d'une seule voix, l'activité de la profession en France, en Europe et à l'international.
- Implantée à Paris, la FBF est aussi présente sur tout le territoire à travers un réseau de 106 comités régionaux et départementaux. Elle dispose également d'un bureau à Bruxelles.
- **120 collaborateurs** permanents travaillent à la FBF et l'AFB<sup>(1)</sup> en lien avec plus de **350 banquiers** réunis dans le cadre des commissions et comités de la FBF.
- Sur le terrain les 106 comités territoriaux mobilisent **plus de 2 500 banquiers**.
- **390 banques** adhèrent à la FBF : banques universelles, banques en ligne, banques d'affaires, banques privées, banques locales... Les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'Espace économique européen adhèrent de plein droit, s'ils le souhaitent, à la FBF qui représente alors leur organisme professionnel. Adhèrent aussi de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB.

(1) L'Association française des banques (AFB) siège au comité exécutif de la FBF où elle représente plus particulièrement les petites et moyennes banques et les banques étrangères. Elle est l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social.

## PRINCIPALES MISSIONS DE LA FBF

- promouvoir, dans l'intérêt de ses membres, l'activité bancaire et financière aux niveaux français, européen et international
- définir les positions, propositions ou préoccupations de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier
- être l'intermédiaire entre la profession bancaire et tous les publics de la banque : monde politique et institutionnel, médias, consommateurs, associations professionnelles, enseignants...
- informer les banques adhérentes de l'actualité de la profession et des évolutions réglementaires, et répondre à toute question relative à leurs activités

L'actualité de la FBF est accessible par des canaux multiples, notamment internet, Twitter et un site mobile (*mobile.fbf.fr*). Le programme pédagogique de la FBF sur la banque et l'argent est consultable à l'adresse [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com).



[www.fbf.fr](http://www.fbf.fr)  
[mobile.fbf.fr](http://mobile.fbf.fr)

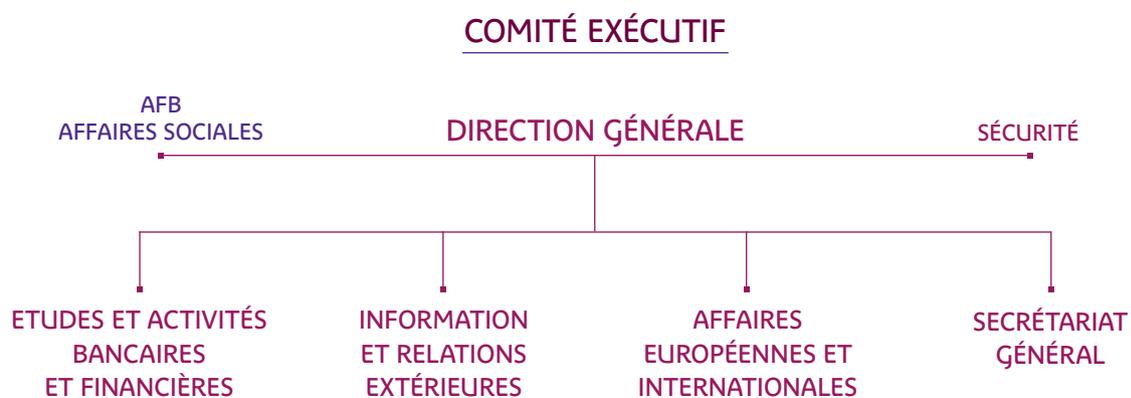


[lesclesdelabanque.com](http://lesclesdelabanque.com)



FBFFrance

# ORGANISATION DE LA FBF



21 COMITÉS RÉGIONAUX ET 85 COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

390 BANQUES

# LES INSTANCES DE LA FBF

## LE COMITÉ EXÉCUTIF

Les personnes morales fondatrices de la FBF sont membres de droit du comité exécutif. Elles y sont représentées par une personne physique qui ne peut être que le président ou le directeur général. Le comité exécutif désigne chaque année un de ses membres pour présider la FBF.



**Jean-Paul Chifflet**  
Président de la FBF  
Directeur général de  
Crédit Agricole S.A.



**Jean-Laurent Bonnafé**  
Vice-président  
de la FBF  
Administrateur  
directeur général  
de BNP Paribas



**Michel Lucas**  
Trésorier de la FBF  
Président de la  
Confédération nationale  
du Crédit Mutuel



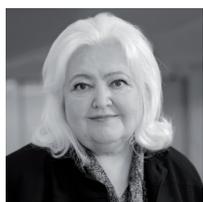
**Frédéric Oudéa**  
Président-directeur  
général de la Société  
Générale



**François Pérol**  
Président du directoire  
du Groupe BPCE



**Philippe Wahl**  
Vice-président de l'AFB  
Président du directoire  
de La Banque Postale



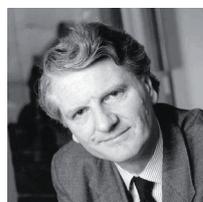
**Ariane Obolensky**  
Directrice générale  
de la FBF

## LES COMMISSIONS ET COMITÉS

Trois commissions et six comités sont constitués par le comité exécutif de la FBF qui en désigne les présidents. Ils sont chargés d'étudier les questions techniques de la profession et d'élaborer des propositions qui, lorsqu'elles engagent la profession, sont soumises aux délibérations du comité exécutif. Ces commissions et comités sont composés d'une vingtaine de membres issus de différentes banques.



**Commission banque  
de détail et banque  
à distance**  
Président :  
**Frédéric Oudéa**  
Président-directeur  
général de la Société  
Générale



**Commission banque  
d'investissement  
et de marchés**  
Président :  
**Baudouin Prot**  
Président de BNP  
Paribas



**Commission contrôle  
et prudentiel**  
Président :  
**François Pérol**  
Président du directoire  
du Groupe BPCE



**Comité comptable**  
Président :  
**Gérard Gil**  
Directeur  
de la comptabilité  
générale Groupe  
de BNP Paribas



**Comité juridique**  
Président :  
**Jean-Louis Guillot**  
Conseiller auprès  
de la direction  
générale  
de BNP Paribas



**Comité  
de la conformité**  
Président :  
**Patrick Suet**  
Secrétaire général  
de la Société Générale



**Comité fiscal**  
Président :  
**Patrick Suet**  
Secrétaire général  
de la Société Générale



**Comité d'orientation  
des moyens  
de paiement**  
Président :  
**Jean Clamon**  
Délégué général  
de BNP Paribas



**Comité risques  
majeurs et sécurité**  
Présidente :  
**Aline Bec**  
Directrice générale  
adjointe Opérations,  
BPCE

# 120 COLLABORATEURS À LA FBF ET À L'AFB

## AFB

*Jean-Claude Guéry*  
Directeur  
des affaires sociales



*Gérard Girel*  
Conseiller  
pour la sécurité

*Ariane Obolensky*  
Directrice générale

Assistantes :

Patricia Barraud

Valérie Bréard

Céline Houehunpe



*Pierre de Lauzun*  
Directeur général  
délégué



*Valérie Ohannessian*  
Directrice générale  
adjointe



*Jean-François Pons*  
Délégué aux affaires  
européennes et internationales



*Philippe Gendillou*  
Secrétaire général

Assistants : Sophie Bertomeu

Michelyne Didin

Marie-France Gerber-Guzniczak

Elise Binet

## ETUDES ET ACTIVITÉS BANCAIRES ET FINANCIÈRES

**Banque de détail et banque à distance :** Pierre Bocquet, Sylvie Augros, Olivier Balmont, Laurent Bertonnaud, Guillaume Soler  
**Banque d'investissement et de marchés :** Jean Tricou, Vicentia Fachinan, Mariel Gansou, Jean-François Jondeau, Philippe Poeydomenge  
**Expertise fiscale :** Pierre Reynier, Delphine Laconde, Tania Saulnier  
**Expertise juridique et conformité :** Annie Bac, Lucie Batier, Jean-Marc Bing, Mathieu Combet, Carole de Gaulle, Marine Guyon-Godet  
**Systèmes et moyens de paiement :** Willy Dubost, Sylvie Auré, Catherine Bertrand, Brigitte Hoffmann, Françoise Laclau, Olivia Laplane, Odile Mamane, Xavier Mendiboure, Jérôme Raguénès, Danièle Rineau  
**Supervision bancaire et comptable :** Jean-Paul Caudal, Corinne Cottin, Isabelle Huard, David Labella, Bernard Pierre

## INFORMATION ET RELATIONS EXTÉRIEURES

**Presse :** Colette Cova, Françoise Auréjac, Zoé Boissel, Céline Meslier  
**Action régionale :** David Verfaillie, Florence Amblard  
**Adhérents :** Aude Mesnard, Catherine Gaillon, Martine Gauthier, Caroline Leguy  
**Documentation :** Elisabeth Danton-Petit, Sarah Courdavault, Védi Hekimyan, Sandrine Nicolas  
**Multimédia :** Stéphanie Arbrun, Astrid Delacour, Nicole Flah, Olivier Lhomme, Maxime Zitouni  
**Relations institutionnelles :** Séverine de Compreignac, Géraldine Guillaumot, Estelle Toulecc-Marquot  
**Centre d'information bancaire / Les clés de la banque :** Anne-Catherine Derck, Yves Collombat, Béatrice Durand, Carole Paschy, Anna Samocka

## AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Estelle Brack, Pascale Brien, Antoine Garnier, Benjamin Quatre, Véronique Zovaro

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Financier :** Sophie Denhaene, Marie-Claude Doloir, Fabienne Ferlet, Malik Tabi  
**Informatique et organisation :** Frédéric Guinet, Cédric Cefber, Fabienne Fontaine, Bruno Vandewalle  
**Ressources humaines :** Véronique Béal, Christine Leduc  
**Services généraux :** Michel Bonnet, Katia Bartek, Fabrice Boronat, Frédéric Ducamp, Raphaël Garcia, Francis Gravet, Adrien Lerouge, Léonie Magdeleine, Miguel Monteiro, Hugues Stupnicki, Mario Van Doorn

## MÉDIATION AUPRÈS DE LA FBF

Rachida Ait-Ouahmane, Sylvette Beltrame, Lydia Flom-Sadaune

## AFB

François Laffond, Béatrice Layan, Florence Le Texier, Michèle Rossi, Jacques Vessaud, Laurène Betito, Marie-Claude Bourcier, Patricia Désuert, Barbara Gicquel, Mélanie Hulin, Camille Ly, Valérie Maingé, Anne Marais, Hélène Ricaud



Document conçu et réalisé  
par la direction de l'information  
et des relations extérieures  
de la Fédération Bancaire Française

18, rue La Fayette  
75 440 Paris cedex 09  
T. 01 48 00 52 52  
F. 01 42 46 76 40

**WWW.FBF.FR**

**WWW.LESCLEDELABANQUE.COM**

—  
Achévé de rédiger le 30 janvier 2013  
Achévé d'imprimer le 28 février 2013

—  
Direction de la publication  
Ariane Obolensky

—  
Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2013  
Issn en cours d'attribution

—  
Conception graphique et fabrication :  
Allégories Créations



FÉDÉRATION  
BANCAIRE  
FRANÇAISE